



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 37464

### Texte de la question

M Raymond Lory attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation de plus en plus difficile des infirmieres exerçant leur profession a domicile, compte tenu des tarifs en vigueur. En effet, elles ne peuvent accepter une codification de l'AMI a 14 francs, considerant que le soin ne comprend pas seulement la pique mais egalement la prevention, l'ecoute du malade, la relation avec la famille et le materiel. De plus, elles ont une formation de trois annees apres le baccalaureat et ce travail comporte des responsabilites humaines et des astreintes. En consequence, il lui demande s'il est envisage de revaloriser equitablement les tarifs de base de cette categorie professionnelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lory Raymond](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37464

**Rubrique :** Professions paramedicales

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 968